

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 3 (1895)
Heft: 5

Rubrik: Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La révolution était consommée à Lausanne le 24 janvier. Aussitôt la nouvelle connue à Oron, le comité révolutionnaire délégua trois de ses membres au bailli, colonel Jean-Rodolphe de Mulinen, afin de lui signifier sa déchéance et l'inviter à quitter le château. Le lendemain il prenait la route de Berne. Ce bailli s'était fait aimer par son caractère élevé et plein de bonté. Au moment où il traversait Oron-la-Ville, la milice du contingent lui rendit les honneurs accoutumés.

L'ours, emblème de la domination bernoise, disparut. Les archives du bailliage furent remis aux communes. Pour le paysan, toute vieille charte représentait une reconnaissance de droits seigneuriaux, un témoignage de servitude. Pour s'en débarrasser, les gens de la contrée en firent un autodafé solennel, au lieu dit « le Bosson de la Croix », près d'Oron-la-Ville. « Le feu anéantit ainsi quantité de documents précieux pour l'histoire du pays. L'inventaire des livres et documents des archives du château d'Oron fut cependant sauvé des flammes. »

VARIÉTÉS

CAUSERIE

PAR A. CORNAZ-VULLIET.

(Suite).

Parlons aussi de l'antique maison de Zähringen, qui est le nom de la famille grand-ducale de Bade. Aux Suisses, il rappelle les ducs Berthold, fondateurs de Fribourg en Uetchland et de Berne.

On sait qu'à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de la Wiese, le 6 juin 1861, le grand-duc Frédéric porta un toast chaleureux à la Suisse, et M. Stämpfli, président de la Confédération rendit à son tour hommage « à ce pays où un excellent prince et un excellent peuple vivent dans la plus belle harmonie, et qui est uni à la Suisse par les liens de la sympathie et par les relations de bon voisinage. »

Observons que la grande duchesse est fille de Guillaume I^{er}, empereur d'Allemagne, et que par la princesse Stéphanie, fille adoptive de Napoléon I^{er}, la maison de Bade est apparentée aux Bonaparte.

* *

Celui qui est devenu plus tard empereur des Français, sous le nom de Napoléon III, a fait dans sa jeunesse de nombreux séjours en Suisse, en particulier à Arenenberg, chez sa mère, la reine Hortense. En outre, il a chez nous revêtu l'uniforme de nos milices en se trouvant, à Thoune, sous les ordres du général Dufour. Il a été dit que, lorsqu'il y a trente ans, ce monarque est venu pour la dernière fois dans notre pays, qu'en voyant la ville de Romont de la gare de cette ville on l'aurait entendu dire : « Cette vieille cité du moyen âge présente l'aspect d'une phrase se terminant par un point d'exclamation. » Allusion à la tour à Boyer.

A ce voyage en Suisse se rattache l'accident de voiture survenu à Neuchâtel, près du collège des Terreaux.

La reine Hortense, Napoléon I^{er} et l'impératrice ont aussi fait un séjour à la vallée de Joux, et fait l'ascension de la Dent de Vaulion ; ils logeaient à l'hôtel de la Truite, au Pont.

* * *

Nous compléterons ces réminiscences en rappelant que Jérôme, le cadet des frères de Napoléon I^{er}, né en 1784, roi de Westphalie de 1807 à 1813, a habité la campagne de la Rosière, après avoir été forcé de quitter Cassel. On raconte qu'ayant environ trente ans, il occupait ses loisirs à s'emparer de la poupée appartenant à une fillette de dix ans, d'une campagne du voisinage, et son plaisir était très grand lorsque, lancé dans l'air, le joujou restait suspendu à une branche. Si sa jouissance consistait donc à exaspérer la petite M^{lle} E. L., celle-ci, devenue grand'mère, disait en 1884, à l'âge de quatre-vingts ans : « Malgré le beau ménage qu'il m'a offert pour me faire oublier l'impression pénible qu'exerçait sur moi ses vilains procédés, je me souviens encore maintenant de mon exaspération d'alors. » S'il existe, dit-on, encore aujourd'hui plusieurs objets faisant partie du ménage offert à la petite vaudoise par l'ex-roi de Westphalie, notre concitoyenne s'est très bien vengée en disant à Sa Majesté : « Si vous avez été aussi méchant avec vos gens que vous l'êtes avec ma poupée, je comprends que vous ayez été chassé de chez vous. » Il y a toujours eu des enfants terribles.

Le château actuel de Prangins a été vendu en 1815 par la famille du général Guiguer de Prangins à Joseph Bonaparte,

ancien roi d'Espagne, et en 1859 le prince Jérôme-Napoléon, gendre de Victor-Emmanuel, a créé dans le beau domaine de la Bergerie une somptueuse résidence princière.

Ces deux habitations ont, cela va sans dire, été le témoin muet de discussions en rapport avec la situation politique de notre continent. Aujourd'hui, elles appartiennent à des particuliers dont on n'entend guère parler; ils ont sans doute la sagesse de mettre en pratique ce conseil du fabuliste : pour vivre heureux, vivons caché.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Nous empruntons à un feuilleton de la *Zuricher Post*, intitulé **le Tribut de sang sous l'Acte de médiation**, un passage qui complètera ce que nous avons publié à ce sujet dans notre livraison de février.

Berne louait les fonctionnaires qui favorisaient le recrutement, et stimulait les tièdes. Des orgies avaient lieu dans les auberges, encouragées par le paternel gouvernement; quand on avait grisé la victime choisie, on lui glissait la cocarde dans la poche, et c'en était fait de lui...

Le Petit Conseil de Lucerne décrétait en 1807 que « tout individu, sans distinction, qui aura répandu des nouvelles tendant à provoquer le découragement, la crainte, ou à créer des malentendus, celui qui répand directement ou indirectement des bruits destinés à exciter de la défiance contre l'auguste premier allié de la Suisse, l'empereur des Français, sera condamné à servir pendant quatre ans dans un des régiments. On réduirait de la même façon les hommes robustes, mais dépourvus d'avoir et de travail. Et, en 1811, le même Etat de Lucerne décidait que les fainéants, les débauchés, les pères d'enfants illégitimes, les rôdeurs de nuit, — tant qu'ils n'appartenaient pas au patriciat, bien entendu, — seraient expédiés en France pour huit ans. Ceux qui se soustrayaient au jugement par la fuite perdaient leurs droits de citoyens; celui qui favorisait la désertion devait fournir un remplaçant, ou endosser lui-même l'habit rouge.
